Avis public



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA12 26 0021 OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

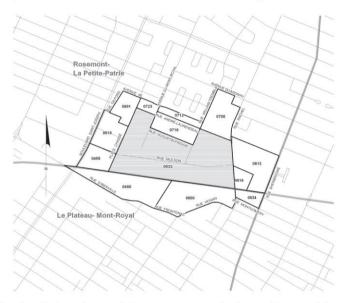
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 janvier 2012, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 16 janvier 2012, un second projet de résolution (CA12 26 0021), et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-8).

 L'objet de ce second projet de résolution vise à autoriser l'aménagement d'une pharmacie dans le bâtiment situé au 4101, rue Molson.

Ce second projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ainsi, il peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée 0533 et de celles de toute zone contiguë à celle-ci, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, afin que la résolution soit soumise à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DESCRIPTION DES ZONES

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës.



Ce plan décrivant la zone visée et ses zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 3° étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Une copie du second projet de résolution CA12 26 0021 peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- · indiquer clairement le numéro de la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone ou du secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue au bureau d'arrondissement dans les huit jours suivant le présent avis, soit au plus tard le 1er février 2012 à 17 h. à l'adresse suivante :

Secrétaire de l'arrondissement Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie 5650, rue D'Iberville, 3° étage Montréal (Québec) H2G 2B3

PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

ABSENCE DE DEMANDES

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, le second projet de résolution pourra être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET

Ce second projet de résolution (CA12 26 0021) est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, lequel est situé au 5650, rue D'Iberville, 3° étage, en la Ville de Montréal.

Donné à Montréal, ce 24 janvier 2012

M° Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA Secrétaire d'arrondissement